

Accord de libre-échange

● (1900)

Je n'ai pas confiance au gouvernement pour défendre les intérêts canadiens. Je n'ai pas confiance dans un gouvernement qui déclare que les limites territoriales du Canada ne devraient pas figurer dans le projet de loi C-130 concernant l'accord commercial. Je dis que ces limites devraient y figurer d'une façon explicite. Si le gouvernement avait foi dans son propre projet de loi et dans l'accord qu'il a conclu, il adopterait cet amendement et préciserait la chose une fois pour toutes. Je ne fais pas confiance au gouvernement parce qu'il refuse de le faire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Cela ne me fait pas particulièrement plaisir d'intervenir dans ce débat, étant donné qu'il me paraît plutôt trivial. Cette longue harangue pourrait, à mon avis, être réduite à quelques minutes si le gouvernement admettait ce qui me semble évident. Malheureusement, comme mon collègue de Windsor l'a fait remarquer, le débat est devenu mesquin. Il y a quelques instants, le député de Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a rabaisé le débat au niveau de la malhonnêteté intellectuelle au profit du sectarisme régional.

Comme cela s'est produit si souvent au cours du débat, on a insinué que le Pacte de l'automobile constituait un exemple du libre-échange et qu'il permettait au sud de l'Ontario d'exploiter la situation aux dépens du reste du pays. On demande ensuite pourquoi le libre-échange ne devrait pas être étendu à tout le pays.

Tout d'abord, le Pacte de l'automobile n'impliquait pas le bradage du pays, soit dit en passant. Il n'est pas non plus assimilable à l'accord de libre-échange conclu entre Mulroney et Reagan et, comme je l'ai déjà dit, quiconque prétendrait le contraire ferait preuve de malhonnêteté intellectuelle ou s'attacherait inutilement à exploiter les divisions régionales. Le Pacte de l'automobile est un accord garantissant des niveaux de production proportionnels aux ventes effectuées au Canada. Cet obstacle tarifaire en assure le bon fonctionnement.

Il est vrai que le Pacte de l'automobile a permis de créer des emplois dans le sud de l'Ontario. Nous en sommes reconnaissants. Cependant, arrêtons-nous un instant pour examiner le genre d'emplois créés dans cette région. De nombreuses personnes travaillent effectivement dans les chaînes de montage des usines de Windsor. Le Pacte a toutefois donné à nos voisins du Sud le monopole des services d'ingénierie. Avec l'Accord de l'automobile, la responsabilité sur le plan de la gestion dans le secteur est passée dans le Sud. Il est parfaitement ridicule de prétendre que cet accord, négocié entre Reagan et Mulroney, ne changera rien à l'Accord de l'automobile.

M. McDermid: Seriez-vous contre l'Accord de l'automobile?

M. McCurdy: Je suis vraiment navré de voir que l'ignorance ou encore la mesquinerie continuent de guider les intervenants dans ce débat.

M. McDermid: Êtes-vous pour ou contre?

M. McCurdy: Même le secrétaire parlementaire devrait reconnaître l'Accord de l'automobile comme un accord commercial dirigé, et non pas un accord de libre-échange.

M. McDermid: Êtes-vous pour ou contre?

M. McCurdy: Évidemment, nous sommes pour.

M. McDermid: De quoi vous plaignez-vous?

M. McCurdy: Nous déplorons qu'on s'en prenne à l'Accord de l'automobile pour favoriser un accord qui n'a rien à voir avec le premier.

En deuxième lieu, le député d'Edmonton—Strathcona a réprimandé ma collègue de Hamilton Mountain (M^{me} Dewar) au sujet de la question des contrats canadiens accordés à la Banque mondiale. Elle a fait valoir que nous avions sollicité environ 3 p. 100 de ces contrats. Le député d'Edmonton—Strathcona a rétorqué que cet argument ne prouvait pas que l'incapacité du Canada de soumissionner pour ces contrats était imputable à la propriété étrangère.

Je vais vous rappeler un fait que ma collègue de Hamilton Mountain n'a pas cité, et c'est que ces 3 p. 100 dont il a été question étaient constitués de sociétés de propriété canadienne. Aucune de ces sociétés ne représentait des sociétés appartenant à des intérêts américains. Ce message n'est sans doute pas très clair en ce qui concerne le député d'Edmonton—Strathcona, mais il est si déterminé à défendre cet accord, qu'il est absolument incapable de comprendre la question de savoir si cette mesure devrait compter ou pas une définition de la notion de territoire canadien.

On nous a servi de nombreux arguments et bien des foutaises, mais la seule chose que nous ayons entendue jusqu'ici contre cet amendement est que la Loi sur les douanes renferme déjà une disposition semblable. Je ne vois pas pourquoi cet argument aboutit à deux heures de débat, alors qu'il serait très facile de prévoir cette définition dans la loi. Si l'on en fait un si grand plat et trouve la chose si offensante, pourquoi le gouvernement définit-il la notion de territoire canadien dans l'accord comme tel? On y définit la notion de territoire américain et de territoire canadien. Pourquoi la loi ne prévoit-elle que la seule définition du territoire américain?

M. McDermid: Pour décrire le territoire douanier.

M. McCurdy: Pourquoi alors ne pas inclure aussi une définition du Canada?